



Liberté – Egalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANCAISE

**MAIRIE DE MONS
(Haute-Garonne)**

A l'attention de **Monsieur Jérôme PAGES**,
Responsable Environnement SFR
ZAC de Basso Cambo
12 Rue Paul Mesplé
31106 TOULOUSE

Mons, le 11 septembre 2024

Lettre recommandée avec accusé de réception.

Objet : Bilan de la concertation relative au projet d'antenne-relais sur la commune de Mons.

Dossier suivi par : Margot GEORGEL, Directrice Générales des services

Monsieur PAGES,

Par un courrier recommandé du 20 Août 2024, je vous ai fait part de mon opposition à votre projet d'installation d'antenne-relais, situé route de Cantalauze sur un terrain privé du territoire de la commune.

Le bilan de la concertation que nous avons mené auprès de la population monsoise du 20 Août au 09 Septembre, vient conforter cette position. Les monsois ont fait le choix de venir sur la commune pour la qualité de son cadre de vie. Ils expriment fortement leur volonté de préserver et jugent ce projet inacceptable. Un collectif de riverains s'est rapidement constitué et mobilisé. Ils se sont exprimés dans les médias et ont reçu le soutien de la députée de notre circonscription, Corinne Vignon. Ils sont déterminés à faire valoir leurs droits si le projet n'est pas revu.

Nous vous prions de prendre en compte tous les arguments exprimés à l'occasion de cette concertation et de répondre aux multiples interrogations que votre projet suscite :

- de justifier du réel besoin et de la pertinence de cet équipement ;
- de justifier du non partage des sites hébergeant déjà un pylône d'antenne relais et de respecter l'obligation de mutualisation ;
- de réaliser une simulation de l'exposition des riverains aux champs électromagnétiques.

La commune de Mons a adhéré en avril 2018 à la charte relative aux modalités d'implantation des antennes-relais sur le territoire de Toulouse Métropole. Dans ce cadre, la commune a sollicité l'accompagnement du « Portail Antennes » pour l'assister techniquement dans la phase de recherche des opportunités d'implantation dans la zone concernée.

En effet, il existe d'autres opportunités sur le territoire. Aussi, la commune vous demande de reconsidérer votre projet d'installation d'une antenne relais.



Liberté – Egalité – Fraternité
REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE MONS
(Haute-Garonne)

Un processus de concertation doit être mis en place pour rechercher l'insertion la plus harmonieuse, veiller à la bonne intégration paysagère et à éloigner l'édifice des habitations afin d'aboutir à un projet acceptable pour ses habitants.

Une rencontre est prévue avec vous ce vendredi 13 septembre 2024, en ma présence ainsi que celles de Monsieur FAURE, délégué Régional SFR, Madame VIGNON, députée de la 3^{ème} circonscription de la Haute-Garonne, le collectif et Monsieur BOUZERDA, agent du service des infrastructures numériques de Toulouse Métropole. Nous comptons sur cet échange pour aboutir à une solution concertée. A défaut, je n'hésiterais pas à demander au préfet de Département la convocation de l'instance de concertation tel que précisé par le décret n°2016-1106 du 11 août 2016.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur PAGES, l'expression de mes salutations distinguées.

Véronique DOITTAU

Maire de Mons